

Conditions générales (CGA)

1. Champ d'application

1.1. Les objets de ces Conditions générales sont l'utilisation du portail Internet „swissBusiness24.ch“ ainsi que la publication d'offres et de prestations sur cette plateforme. Avec la mise sur le réseau d'une offre ou d'une prestation, le client accepte sans réserve les Conditions générales. Il déclare avoir pris connaissance des conditions et confirme leur reprise globale dans le cadre de la mise de son annonce sur le réseau en cliquant sur la case correspondante.

1.2. Les CGA règlent simultanément les rapports contractuels entre l'agence de publicité Suter Sàrl, Online Media, avec siège à Thalwil (agence) et le client. Le contrat de publication d'une annonce dans l'Internet ou d'une annonce du client ou de l'annonceur sur le portail Internet „swissBusiness24.ch“ constitue le contrat d'annonce au sens des présentes Conditions générales.

2. Objet du contrat

2.1. L'agence met à disposition le portail Internet „swissBusiness24.ch“ pour des annonces B2B- (Business-2-Business-) ainsi que pour des offres de prestations et des informations dans le monde des affaires. Les annonces sont publiées dans le World Wide Web. La durée et les coûts du contrat d'annonce sont basés sur le mode d'annonce choisi par le client.

2.2. Sur la plateforme Business, le client a la possibilité de mettre sur le réseau des annonces sous chiffres «personnalisées» ou «anonymes» et de les publier ainsi dans l'Internet. Lors de l'enregistrement des données d'utilisateur, il est dans tous les cas tenu de décliner son identité correctement ainsi de remettre des données d'adresse valables. Après la première mise sur le réseau, il a la possibilité de corriger et de modifier en tout temps son annonce avec les données de Login qui lui ont été remises ou de l'annuler avant expiration de la durée contractuelle. En cas d'annulation avant expiration de la durée contractuelle, les coûts de l'annonce ne sont pas remboursés.

2.3. L'agence peut adapter l'étendue des prestations de toutes les offres et options du portail Internet. Les contrats en cours ou les annonces mises sur le réseau au moment de l'adaptation ne sont pas touchés par ces modifications.

3. Prix, modalités de paiement et mise des annonces sur le réseau

3.1. Les coûts du contrat d'annonce sont indépendants du mode d'annonce que le client a choisi sur le portail Internet. Les prix ressortent de la liste des prix qui est également publiée sur le portail.

L'agence se réserve le droit de modifier les prix en tout temps. Les modifications de prix entrent en vigueur pour tous les clients en même temps. Font exception les annonces courantes pour lesquelles les prix valables au moment de la conclusion demeurent valables pour toute la durée du contrat ou de l'annonce.

3.2. Le prix de l'annonce doit être payé soit directement au moment de la conclusion du contrat en tant que paiement Online avec publication immédiate de l'annonce ou contre facture par virement bancaire ou postal. Pour ce mode de paiement, l'annonce est mise sur le réseau à réception du paiement.

3.3. Pour les annonces annulées par l'agence parce qu'elles vont à l'encontre des présentes Conditions d'affaires ou d'autres prescriptions juridiques importantes ou dispositions légales, le client ne peut faire valoir ni remboursement du prix de l'annonce, ni prétentions en dommages intérêts.

4. Début et durée du contrat

4.1. Le contrat d'annonce entre en vigueur avec la remise du mandat Online par le client.

4.2. La durée de l'annonce et donc du contrat d'annonce dépend du mode d'annonce choisi par le client sur le portail Internet „swissBusiness24.ch“. Après expiration de la durée du contrat, l'agence annule l'annonce sur le portail. Si une annonce viole des dispositions légales et/ou les présentes Conditions d'affaires, l'agence peut immédiatement résilier le contrat avec le client en totalité ou seulement en ce qui concerne les annonces inadmissibles. Les annonces inadmissibles sont dans les cas annulées immédiatement.

5. Contenu et utilisation des annonces

5.1. Le client est seul responsable du contenu de ses annonces. Il est tenu d'observer les dispositions légales, directives et règles d'association correspondantes et, autant que cela est juridiquement possible, libère l'agence, ses organes et auxiliaires de toutes prétentions de tiers. Si l'agence est actionnée en justice, le client est obligé de participer au procès dès que le litige a été publié. Il a dans tous les cas l'obligation de prendre en charge tous les frais judiciaires et extrajudiciaires en rapport avec des prétentions de tiers.

5.2. L'agence a en tout temps le droit, sur la base d'une remarque ou de ses propres contrôles, d'annuler les annonces qui violent les Conditions générales ou des dispositions légales. Cela est également valable pour des indications fausses et non sérieuses de l'annonceur.

5.3. Le client est d'accord que ses annonces que l'agence met et publie sur le portail ne soient pas librement disponibles pour des tiers; le client interdit notamment la reprise d'annonces sur des médias d'annonces ou des services Online par des tiers, et donne à l'agence le droit d'interdire à son

tour avec les moyens appropriés toute utilisation et traitement des annonces des clients.

6. Contenus inadmissibles

6.1. Sont considérés comme inadmissibles et abusifs:

- les annonces violant le droit suisse
- les annonces ne se situant pas dans le cadre Business to Business (B2B)
- les offres de nature sexuelle et érotique
- les annonces induisant en erreur et les offres fantômes
- les annonces promettant un gain rapide
- les systèmes de boule de neige et l'arnaque ainsi que
- les systèmes de Multi Level Marketing et de Networking (MLM) qui ne sont pas saisis dans la catégorie F "Multi Level Marketing"

6.2. Le client n'a pas le droit de mettre sur le réseau des annonces au contenu inadmissible ou abusif. Après constatation ultérieure, de telles annonces sont éliminées et annulées du portail au sens du chiffre 5.2 CGA.

7. Responsabilité et garantie

7.1. L'agence assure au client une fourniture des prestations consciencieuse et conforme au contrat. Elle lui garantit une reproduction de l'annonce correspondant le mieux possible au standard technique habituel. La responsabilité de l'agence est limitée à des erreurs causées de manière prouvée par elle et qui sont due à une négligence grave.

7.2. L'agence ne répond pas de ce que la fourniture de ses prestations est temporairement interrompue, partiellement limitée ou impossible en raison de dérangements techniques ou en cas de force majeure. Sont notamment considérés comme force majeure des événements naturels d'une intensité particulière (inondations, tremblements de terre, etc.), les guerres, le terrorisme, les grèves, des restrictions imprévisibles des autorités, les pannes de courant, des attaques criminelles de tiers contre les systèmes (pirates), virus, etc. L'exécution du contrat ou le délai de l'exécution du contrat sont différés en fonction de l'événement survenu.

7.3. De même est exclue la responsabilité de l'agence pour des dommages directs et indirects résultant de pertes d'exploitation du réseau de télécommunication, du réseau interne ou du serveur, de la perte et de l'endommagement de données, d'erreurs de transmission ou d'autres entraves techniques de la fonctionnalité du portail Internet. L'agence ne répond en aucun cas du gain ainsi perdu ou des dommages subséquents.

7.4. Le client utilise les prestations fournies sur le portail Internet „swissBusiness24.ch“ à ses risques et périls. L'agence n'assume aucune responsabilité pour les dommages subis par le client suite à la mise à disposition ou transmission de ses données ou d'autres informations dans l'Internet.

7.5. L'agence ne garantit pas que les données transmises par le client soient sans faute, que les données publiées soient justes ou que l'annonce ait du succès. Concernant la responsabilité pour des contenus étrangers sur le portail, il est renvoyé à la clause d'exclusion (Disclaimer).

8. Protection des données

8.1. L'agence réunit que les données nécessaires et les gère avec soin. Elle s'engage à respecter la législation suisse sur la protection des données. Le client prend toutefois connaissance du fait que les données publiées dans l'Internet peuvent également être appelées dans des pays ne connaissant pas de dispositions concernant la protection des données comparables à la Suisse.

8.2. L'agence traite confidentiellement les données d'utilisateur et toutes les données en rapport avec les annonces sous chiffres et ne les transmet pas à des tiers.

9. Droit d'auteur / Copyright

9.1. Les données, graphiques, layouts, images, etc. du portail Internet „swissBusiness24.ch“ sont protégés par des droits d'auteur. Le client peut utiliser ces éléments exclusivement pour ses besoins personnels mais pas à des fins commerciales.

9.2. Toute autre modification ou reproduction de ces éléments à des fins commerciales, leur transmission à des tiers ou leur mise à disposition dans l'Internet ne sont pas admises.

10. Dispositions sans effet, modifications des CGA

10.1. Si certaines dispositions des présentes Conditions générales s'avéraient sans effet, le contrat avec le client reste malgré tout en vigueur et l'effet des autres dispositions n'en est pas affecté.

10.2. L'agence se réserve le droit de modifier en tout temps ces Conditions générales. Les CGA publiées sur le portail Internet sont déterminantes.

11. For juridique et droit applicable

11.1. Les parties fixent Thalwil comme for juridique. L'agence est toutefois habilitée à actionner le client auprès de tout autre tribunal compétent.

11.2. Tous les rapports juridiques du client avec l'agence sont soumis au droit suisse.

